

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2007

Sommaire

1. Introduction : Le carré magique presque à portée de main	02
2. Encaissements	05
3. Produits financiers et placements	07
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	10
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité et "Financial Dependency Ratio" (FDR)	12
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.1.1. Technique non-vie	
5.1.2. Technique vie	
5.1.3. Non-technique	
5.2. Evolution des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques	
5.4.1. Evolution du FDR	
6. Solvabilité	17
6.1. Marges de solvabilité non-vie	
6.2. Marges de solvabilité vie	
6.3. Test de résistance	
7. Evolution des principaux résultats	20
7.1. Assurance vie	
7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)	
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)	
7.2. Assurance non-vie	
7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971)	
7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)	
8. Analyse des principales branches IARD	25

1. Introduction

Le carré magique presque à portée de main

En économie, on parle de carré magique lorsque les principaux indicateurs économiques sont favorables. Dans ce sens, le monde de l'assurance belge s'est approché du carré magique en 2007.

En effet, en 2007 les assureurs ont réussi à maintenir à un faible niveau le prix des assurances non vie, qui constituent les produits d'après lesquels le public perçoit le secteur. Ils ont même accordé à leurs clients des garanties et des avantages supplémentaires. Dans le domaine des assurances vie, les participations aux bénéfices ont augmenté. Si l'on considère le marché dans son ensemble, la rentabilité des différentes activités est en équilibre et le nombre d'entreprises dont les résultats s'écrivent en rouge n'a jamais été aussi bas que ces dernières années, ce qui est évidemment une bonne chose du point de vue des actionnaires et des contrôleurs. L'emploi a progressé dans le secteur des assurances. Toutefois, aujourd'hui, ce tableau presque idyllique n'est plus qu'un coup d'œil dans le rétroviseur : 2007 appartient déjà au passé.

D'ailleurs, le monde financier a commencé dès le second semestre 2007 à se faire des soucis sur la manière dont les établissements de crédit américains avaient octroyé des prêts hypothécaires à des conditions excessivement optimistes et sur le fait que l'humeur des marchés financiers commençait à s'assombrir. Cela s'est immédiatement reflété sur les ventes d'assurances vie liées à des placements à risque : celles-ci sont étroitement tributaires de la confiance de l'investisseur. Même si au départ il ne s'agissait principalement que de valeurs en dollars, peu présentes dans les portefeuilles des assureurs européens, l'effritement de la valorisation des actifs financiers commençait à se répercuter sur les plus-values latentes. Ce malaise devait évoluer plus tard en véritable crise du secteur financier, mais une chose est claire : à la fin de 2007 le secteur de l'assurance était paré à tout.

En effet, en 2007 le chiffre d'affaires des assureurs a progressé de 5,8%, ce qui revient à une croissance réelle de 3,9% inflation déduite. Ce chiffre témoigne d'un redressement après l'année de vaches maigres 2006 (-14,5% en termes réels), caractérisée par la répercussion de l'introduction d'une taxe sur les primes des assurances vie individuelles. Ce chiffre est cependant inférieur à la moyenne des dernières années. Néanmoins, la comparaison avec les pays voisins montre qu'il faut interpréter les résultats belges à la lumière d'une stagnation à nos frontières. Il est probable que la croissance sera plus faible en Belgique en 2008 tandis que l'inflation continue à monter.

Les facteurs qui sont à la base des performances très modestes des pays voisins s'appliquent également à notre marché. Dans cette optique, on peut distinguer deux tendances :

- ▶ une concurrence très vive, qui étouffe dans l'œuf toute velléité d'augmentation des primes étant donné que personne ne souhaite lâcher des parts d'un marché sain; cela limite les augmentations de prix aux conséquences inévitables des extensions de garantie (catastrophes naturelles) ou des composants sous-jacents de la sinistralité (assurance hospitalisation). Pour protéger les parts de marché, les entreprises ont mis en œuvre diverses stratégies, tant en matière de tarification que sur le plan des garanties et avantages accordés au client;
- ▶ si l'épargne individuelle est plus que jamais une nécessité à la lumière du vieillissement de la société, l'évolution des ventes d'assurances vie dépend de la répartition du revenu dont disposent les ménages, entre consommation et épargne, d'une part, et entre épargne au moyen d'assurances et épargne sous d'autres formes,

d'autre part. Les ménages ont affecté (dû affecter ?) une plus grande partie de leur revenu à la consommation, entre autres en raison de la hausse des prix des carburants et de l'alimentation. Les derniers chiffres concernant le taux d'épargne confirment cette tendance: l'épargne a atteint son plus faible niveau depuis des années. Quant au choix des assurances, il dépend de facteurs environnementaux. Les assurances placement de la branche 23 affichent une perte d'un quart de leur chiffre d'affaires, soit un milliard, tandis que les avoirs constitués diminuent également d'un milliard, pour la première fois : l'évolution de la valeur des parts n'a pas pu compenser la contraction de la demande et la chute de contrats. Ceci reflète la déprime des bourses.

Les produits à rendement garanti affichent une forte croissance en 2007, en particulier dans la branche 21, où elle s'élève à environ deux milliards d'euros, soit 16,7%. Cette croissance confirme la bonne adéquation des produits de cette branche aux besoins d'un grand nombre de ménages, comme le confirmait encore récemment Test Achats. Cependant, il faut rester vigilant par rapport aux arguments de l'offre concurrente pour influencer le choix des ménages, arguments qui portent sur le rendement, la liquidité, le statut fiscal, ...

La charge des sinistres de la plupart des branches d'assurances de dommages augmente légèrement (incendie, auto – aussi bien RC, dommages matériels qu'assistance juridique), à l'exception notable des accidents du travail.

Cette tendance s'accompagne d'une baisse de la part des produits financiers dans le résultat final. Le tout souligne l'importance, pour toutes les parties et pour le client en

particulier, de réduire tant la fréquence que la gravité des sinistres. Une tâche qui incombe autant aux organismes de prévention connus qu'aux autorités. La prévention des accidents de la circulation, des inondations ou des litiges aboutissant à des procès : il s'agit à chaque fois d'objectifs d'intérêt général, ce dont Assuralia doit pouvoir convaincre les responsables politiques, en rajoutant l'argument que cela contribue à limiter le prix des assurances.

2007 n'était pas une année de grands changements en matière de commissions et de coûts, sauf dans la branche 23, ce qu'il faut comprendre à la lumière de deux années de chute des primes. En revanche, l'assurance assistance affiche des performances de productivité remarquables.

La composante financière des opérations d'assurances, qui concerne surtout les branches vie et les lésions corporelles, repose comme traditionnellement sur un portefeuille obligataire marqué par la politique de taux élevés de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui a laminé les plus-values. L'assurance vie à rendement garanti enregistre un fléchissement des produits financiers, tandis que le solde final reste plutôt stable par rapport à 2006. Et remarquez pour conclure sur une note positive, que pour la première fois, les participations bénéficiaires dépassent le seuil du million d'euros.

Wauthier Robyns
cia@assuralia.be

Parts de marché des 15 premiers groupes en 2007 (en % de l'encaissement du marché)

Rang 2007	Variation de rang	Groupe	Total	Non-vie	Vie
1		Fortis	24,7	16,3	28,4
2		AXA/Winterthur	16,7	22,1	14,3
3		Ethias	12,9	13,6	12,7
4		KBC	10,8	9,2	11,5
5		Dexia	9,5	4,0	11,9
6	+3	P&V	4,2	6,4	3,2
7	-1	ING	3,5	0,7	4,7
8	-1	Allianz	3,4	4,0	3,1
9	-1	Delta Lloyd/Swiss Life	2,6	0,6	3,5
10		ERGO	1,9	3,8	1,0
11		Generali	1,8	2,0	1,7
12		Mercator	1,5	3,6	0,6
13		Federale	1,0	2,1	0,5
14		Argenta	0,9	0,8	0,9
15		Mensura	0,5	1,6	0,0
		TOP 15	95,9	90,9	98,1

2. Encaissements

	Encaissements (En millions d'euros)		Croissance nominale (en %)	
	2006	2007	2005/2006	2006/2007
BELGIQUE*				
1. ACCIDENTS, HORS AT	390	390	1,1%	0,0%
2. ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)	1.083	1.126	2,3%	4,0%
▶ Loi de 71 (secteur privé)	968	1.006	2,5%	4,0%
▶ Loi de 67 (secteur public)	115	119	0,6%	3,4%
3. MALADIE	936	1.035	9,3%	10,6%
4. AUTOMOBILE	3.034	3.089	1,7%	1,8%
▶ Corps de véhicules	1.065	1.114	4,4%	4,6%
▶ RC Automobile	1.969	1.975	0,3%	0,3%
5. INCENDIE	1.969	2.126	7,0%	8,0%
▶ Habitations	1.178	1.285	9,5%	9,1%
▶ Autres risques simples	400	442	5,6%	10,5%
▶ Risques spéciaux	391	400	1,6%	2,3%
6. R.C. GÉNÉRALE	694	726	6,2%	4,6%
7. AUTRES IARD	1.002	1.042	1,3%	4,0%
▶ Transport	230	224	4,8%	-2,9%
▶ Crédit-caution	184	198	7,4%	7,9%
▶ Pertes pécuniaires diverses	148	159	-13,6%	7,0%
▶ Protection juridique	300	313	3,9%	4,1%
▶ Assistance	139	149	1,3%	7,0%
TOTAL NON-VIE	9.108	9.535	3,9%	4,7%
8. VIE INDIVIDUELLE				
▶ Taux garanti (br. 21)	11.795	13.766	-18,1%	16,7%
▶ Fonds d'investissements (br. 23)	3.955	2.993	-37,3%	-24,3%
▶ Opérations de capitalisation (br. 26)	741	618	125,8%	-16,6%
TOTAL VIE INDIVIDUELLE	16.491	17.377	-21,7%	5,4%
9. VIE GROUPE				
▶ Taux garanti (br. 21)	3.772	4.154	-3,8%	10,1%
▶ Fonds d'investissements (br. 23)	119	127	12,3%	7,1%
TOTAL VIE GROUPE	3.891	4.281	-3,4%	10,0%
TOTAL VIE	20.382	21.658	-18,7%	6,3%
TOTAL NON-VIE ET VIE	29.491	31.193	-12,9%	5,8%
UNION EUROPEENNE**				
TOTAL NON-VIE	381	395	7,7%	3,8%
TOTAL VIE	628	657	6,8%	4,6%
TOTAL NON-VIE ET VIE	1.009	1.052	7,1%	4,3%

* Montants établis sur la base d'un échantillon commun aux exercices 2006 et 2007. Les chiffres de 2006 peuvent donc différer légèrement de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

** 25 Etats membres - 2007 : chiffres provisoires du CEA en milliards d'euros

Méthodologie

L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2006 et 2007, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la CBFA. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace Économique Européen ne sont pas reprises.

En vie, la croissance a repris

Les chiffres de 2007 indiquent une croissance nominale de 5,8% du volume global des affaires directes en Belgique, après une chute de 12,9% en 2006. Le total des primes émises est ainsi porté à 31,2 milliards d'euros, contre 29,5 milliards un an plus tôt et près de 34 milliards en 2005. Pour rappel, le repli de 2006 s'explique par l'introduction de la taxe de 1,1% frappant les opérations vie individuelle. Tenant compte de l'inflation, laquelle s'est établie à 1,8% en moyenne sur l'ensemble de 2007, la croissance réelle du volume d'activité est de 3,9%, contre un recul de 14,5% en 2006.

Le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie belge, défini comme le rapport entre le total des encaissements et le PIB, se monte à 9,4% contre 9,3% un an plus tôt et 11,4% en 2005. Cette réduction par rapport à 2005 est à mettre au compte de la contraction en 2006 du volume des encaissements vie individuelle, frappés par la taxe de 1,1%.

La stagnation sur longue période du taux de pénétration de l'assurance non-vie, 2,9% en 2007, niveau déjà observé en 2001, reflète la saturation du marché de ces opérations, ainsi que la concurrence aiguë qui les caractérise. Ce taux n'a franchi le cap des 3% qu'en 2002 et 2003, sous l'impulsion d'ajustements tarifaires intervenant dans un contexte de faible croissance économique.

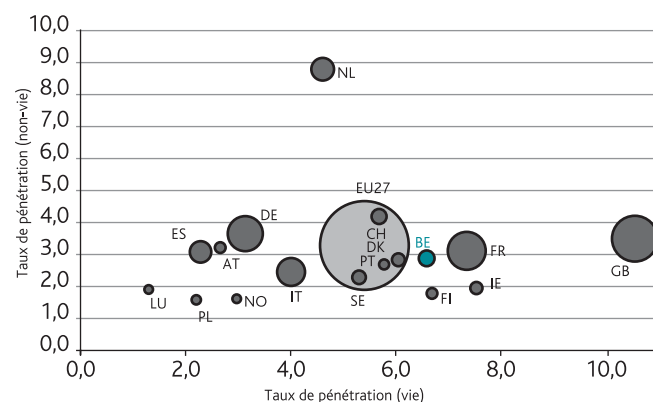
En 2007, la croissance des encaissements est supérieure en Belgique à celle observée au niveau de l'ensemble de l'Union Européenne, tant pour les opérations non-vie que pour les activités vie. En non-vie, la croissance européenne est ramenée de 7,7% en 2006 à 3,8% en 2007, niveau plus en phase avec la croissance économique générale. En vie, les encaissements européens ont crû en 2007 de 4,6%, contre 6,8% en 2006. Globalement, la croissance européenne en 2007, pour l'ensemble des activités s'établit à quelque 4,3%, contre 7,1% en 2006.

Le poids des opérations belges parmi l'ensemble des activités européennes s'est ainsi légèrement accru en 2007. Les encaissements non-vie réalisés en Belgique représentent ainsi près de 2,5% des encaissements européens. En assurance vie, ce pourcentage monte à 3,5% et, pour l'ensemble des opérations, il s'établit à près de 3,1%, contre 3% fin 2006. D'après les études de la Swiss Re, la Belgique représente ainsi le septième marché en volume d'encaissements.

La Belgique se caractérise par un des taux de pénétration vie parmi les plus élevés en Europe, où, sur les "grands marchés", seules la Grande-Bretagne et la France affichent encore un taux supérieur au taux belge. La taille des cercles est proportionnelle aux encaissements des différents pays considérés.

A contrario, avec 2,9%, le taux de pénétration non-vie en Belgique reste en deçà des 3,2% correspondant à la moyenne européenne, où les Pays-Bas se détachent, du fait du développement de la branche Santé sur ce marché.

Taux de pénétration de l'assurance dans l'économie en Europe (2007)



Sources: CEA, Swiss Re

3. Produits financiers et placements

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'Espace Economique Européen (EEE)).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) n'étant pas encore soumis au contrôle de la CBFA, leurs activités ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de "corrections de valeurs" qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

Placements hors branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Terrains et constructions	3.507	3.567	3.808	3.599	3.791	4.222
Participations	6.808	7.096	7.665	9.295	11.612	13.269
Actions, parts et autres titres à revenu variable	13.311	13.236	16.021	20.876	24.041	23.308
Obligations et autres titres à revenu fixe	62.536	75.017	94.006	105.293	116.561	125.560
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	10.966	12.395	11.297	11.534	11.575	12.104
TOTAL	97.128	111.311	132.797	150.597	167.580	178.463

3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur de marché de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2007, un volume de 178,5 milliards d'euros. Leur valeur comptable représente 173,5 milliards d'euros. Les plus-values latentes atteignent donc 5 milliards d'euros, contre 11,5 milliards en 2006. Le taux global de plus-values latentes à fin 2007 tombe ainsi à 2,9%, contre 7,3% fin 2006 et 10,1% fin 2005.

Ce taux est le plus faible de tous ceux observés au cours des années 2000, puisque même en 2002, au plus profond de la crise boursière, on notait encore 3,7% de plus-values.

La bonne tenue des marchés boursiers en 2005 et 2006 ayant fait place à une évolution nettement moins favorable à partir de mi-2007, il n'est pas étonnant d'enregistrer moins de plus-values latentes sur les actions à la fin de cet exercice. Celles-ci sont en effet passées de 5,7 milliards d'euros fin 2006 à 4,1 milliards fin 2007. Les contreperformances boursières expliquent pourquoi la valeur globale de marché des actions diminue de 700 millions d'euros entre fin 2006 et fin 2007, alors même que leur valeur comptable augmente de près de 800 millions d'euros au cours de la même période.

Placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	170
Participations	0	0	0	3	3	3
Actions, parts et autres titres à revenu variable	12.755	13.023	13.298	19.421	21.176	18.832
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.131	2.625	3.213	4.062	3.834	4.633
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	872	1.636	2.422	1.254	397	681
TOTAL	15.758	17.284	18.933	24.740	25.410	24.319

Le climat boursier maussade se répercute également sur la valorisation des participations que détiennent les entreprises d'assurances. Si leur valeur comptable progresse de 2,7 milliards d'euros, leur valeur de marché ne progresse que de 1,7 milliard, si bien que les plus-values latentes s'y rapportant tombent de 2,1 milliards d'euros à 1,1 milliard, soit une réduction de près de moitié.

Pour qui concerne les obligations, la baisse de leur valeur de marché est encore nettement plus prononcée et les plus-values latentes, qui représentaient encore 2,1 milliards d'euros fin 2006, ont fait place à des moins-values latentes, à raison de 2,2 milliards d'euros fin 2007. Le maintien des taux longs à des niveaux plus élevés qu'au cours des années antérieures explique cette évolution défavorable, entamée en 2006.

Bien qu'elles atteignent un montant global assez proche de celui observé fin 2003, le profil des plus-values latentes s'est profondément modifié depuis lors. Les presque trois milliards d'euros de plus-values sur titres à revenu fixe ont entièrement disparu, tandis qu'aux moins-values latentes de l'époque sur actions ont succédé jusqu'en 2007 d'importantes plus-values.

Comme en témoigne le tableau en page 7, le poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs est très dépendant de la bonne ou mauvaise tenue des marchés boursiers. Au mouvement de repli observé entre 2001 et 2003 a succédé un léger

accroissement en 2005 et 2006, suivi d'un statu quo en 2007. Le poids relatif des participations a quant à lui également légèrement augmenté entre 2004 et 2007, si bien que considérées ensemble, le poids relatif ces deux catégories demeure assez stable depuis 2004, après une forte dégrue entre 2001 et 2004.

Le poids relatif des titres à revenu fixe n'a guère évolué entre 2006 et 2007, s'établissant à 70% du total des placements, soit un niveau qui reste bien supérieur au minimum de 60% observé en 2001.

La crise boursière du début des années 2000, qui s'est traduite en 2002 et 2003 par une réallocation stratégique du portefeuille des assureurs en faveur des obligations, ainsi que, à partir de 2004 / 2005, la perspective des futures dispositions prudentielles "Solvabilité II", qui imposent la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour faire face à la volatilité à court terme des marchés d'actions, expliquent le mouvement long de repli du poids relatif de ces titres par rapport au début des années 2000.

Pour la première fois, le volume global des placements affectés à la couverture de ces activités est en retrait par rapport à l'exercice précédent. Fin 2007, l'ensemble de ces placements atteint 24,3 milliards d'euros, contre 25,4 milliards un an plus tôt. La poursuite de la chute des encaissements de cette branche en 2007, couplée à celle des marchés boursiers, explique ce repli.

3.2. Produits financiers et rendements des placements

Afin de mieux appréhender la rentabilité financière des entreprises sur base annuelle, les rendements sont évalués sur la base des produits financiers ramenés à la valeur de marché des placements auxquels ils se rapportent, plutôt qu'à leur valeur comptable. Cette dernière tend en effet à surestimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes qu'immobilise l'entreprise pour générer lesdits produits financiers.

Le rendement global des placements hors branche 23 se redresse spectaculairement entre 2006 et 2007, tant avant qu'après prise en compte des éléments "non récurrents". Avec 5,6% de rendement global, l'exercice 2007 affiche la meilleure performance financière pour l'ensemble des années d'observation.

L'écart de rendement avant et après plus-values et corrections de valeurs progresse de 1% fin 2006 à 1,3% en 2007, niveau proche de celui observé en 2005.

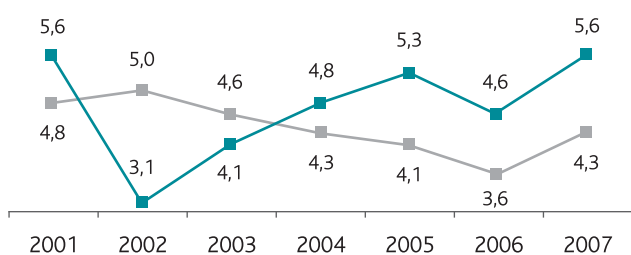
La progression des produits financiers trouve son origine surtout dans les participations détenues par les assureurs. Elle s'observe dès lors, pour l'essentiel, au niveau du compte non-technique.

L'amélioration des rendements en 2007 par rapport à 2006 ne se retrouve donc pas dans l'évolution des rendements alloués aux provisions techniques. Les entreprises ont alloué à ces dernières en 2007 un rendement moyen de 5,2%, contre 5,3% en 2006, alors que 3,4% suffisaient pour atteindre l'équilibre technico-financier, contre 3,3% en 2006.

Pour la première fois au cours des années 2000, le rendement alloué est inférieur au rendement net global des placements. L'écart positif de 0,7 point de pourcentage observé en 2006 a fait place à un écart négatif de 0,4 point.

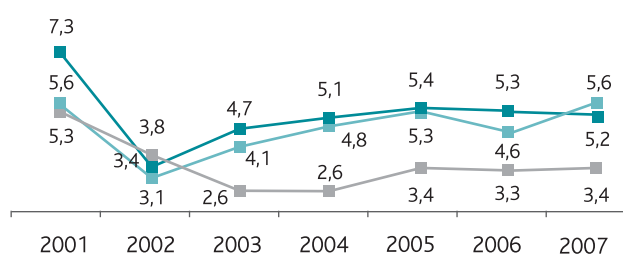
Il s'agit d'une moyenne, car au niveau des entreprises individuelles, des différences non négligeables peuvent apparaître entre les valeurs représentatives des provisions techniques d'une part et les placements d'autre part.

Rendements des placements (hors branche 23) (en %)



- Avec plus-values et corrections de valeur
- Sans plus-values et corrections de valeur

Rendements, allocations et besoins financiers (hors branche 23) (en %)



- Financial Dependency Ratio (voir p.15)
- Rendement placements
- Rendement alloué

4. Commissions et frais

4.1. Frais de gestion et d'administration

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2007 à 3,3

milliards d'euros, contre 3,1 milliards en 2006. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux a légèrement fléchi, passant de 57% en 2006 à 56% en 2007.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2007 (en millions d'euros)

	Comptes techniques		Compte non-technique	Total
	Non-vie	Vie		
Par destination				
Frais de gestion liés à l'acquisition	598	319	-	917
Frais internes de gestion des sinistres	715	91	-	806
Frais d'administration	952	494	-	1.446
Frais de gestion des placements	30	81	44	155
TOTAL	2.295	985	44	3.324
Par nature				
Personnel	-	-	-	1.870
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.454
TOTAL	-	-	-	3.324

4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.453 millions d'euros en 2007, soit 7,5% de l'encaissement total, niveau légèrement supérieur à celui

observé en 2006. Cet alourdissement du ratio de commissionnement s'observe pour la plupart des branches d'assurances, dont celles de l'IARD(*) et de la vie individuelle.

Primes et commissions

(hors succursales, en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
IARD (*)	7.433	7.765	1.187	1.262	16,0	16,3
AT Loi de 71 (*)	966	1.008	60	62	6,2	6,2
Vie individuelle br. 21 (*)	12.468	14.314	589	664	4,7	4,6
Vie individuelle br. 23 (*)	3.937	2.994	135	125	3,4	4,2
Vie groupe br. 21/23 (*)	3.858	4.296	46	60	1,2	1,4
Affaires directes à l'étranger (Non-vie)	1.696	1.722	203	212	12,0	12,3
Affaires directes à l'étranger (Vie)	258	200	16	16	6,2	8,0
Ensemble des opérations**	31.115	32.860	2.283	2.453	7,3	7,5

* Affaires directes en Belgique dans les branches Incendie, Accidents et Risques Divers

** Y compris affaires directes en Belgique et réassurance acceptée

4.3. Ensemble des frais et commissions

Jusqu'en 2005, les ratios de frais et de commissionnement se sont inscrits structurellement à la baisse, reflétant, d'une part, le poids croissant des opérations d'assurance vie dans l'ensemble des opérations et, d'autre part, la volonté des entreprises de réduire leurs niveaux de frais. Ce ratio ne représentait ainsi plus que 14,3% de l'ensemble des encaissements en 2005, contre 21,3% en 2001.

En 2006, le mouvement de hausse de presque 3 points s'explique essentiellement par la forte réduction des encaissements vie individuelle par rapport à 2005 et, partant, par le poids plus important des opérations non-vie dans l'ensemble des activités, celles-ci se caractérisant par

des taux de frais et de commissionnement plus élevés qu'en vie.

En 2007, ces ratios s'inscrivent, pour la deuxième année consécutive, à la hausse. Les graphiques ci-dessous montrent que les activités non-vie sont à l'origine de ce mouvement haussier, tandis que les activités vie affichent des ratios de frais et de commissionnement légèrement orientés à la baisse.

Ces évolutions témoignent des difficultés des entreprises à conserver la maîtrise des frais de fonctionnement et de distribution dans le climat de concurrence aiguë au sein duquel elles évoluent, quelles que soient les activités considérées.

Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités (en % des primes acquises)

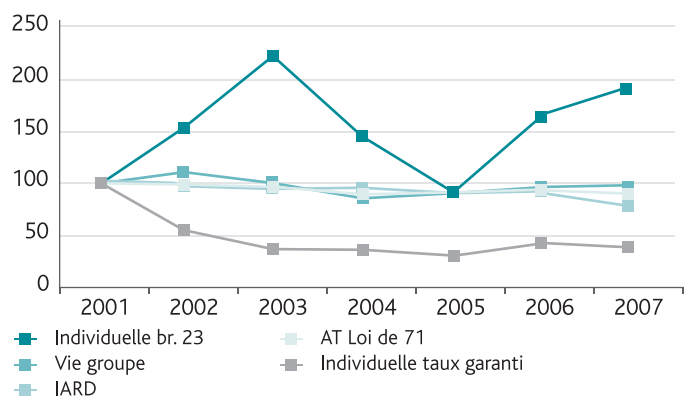
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Commissions	8,3	7,7	7,3	5,9	7,3	7,5
Frais de personnel	7,3	6,2	5,6	4,9	5,6	5,7
Autres charges d'exploitation	5,3	4,4	4,2	3,5	4,3	4,4
Commissions et frais généraux	20,9	18,3	17,1	14,3	17,2	17,6

La remontée du niveau global des frais et des commissions apparaît le plus nettement pour les opérations vie individuelle à taux garanti, en raison de la contraction du volume d'affaires observé en 2006.

Elle est moins prononcée pour les opérations IARD et accidents du travail, en dépit de la croissance des encaissements observée au niveau de ces branches d'activités, tant en 2006 qu'en 2007.

Les niveaux globaux de frais et de commissionnement retrouvent en 2007, pour la plupart des opérations, des niveaux équivalents à ceux observés en 2003 / 2004, la situation évoluant différemment selon les branches d'activités considérées.

Evolution du poids relatif des commissions et des frais (2000 = 100)



5. Rentabilité et "Financial Dependency Ratio" (FDR)

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'Espace Economique Européen (EEE)).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas encore soumises aux obligations de reporting à la CBFA.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée.

5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2007, ces dernières représentent 32,9 milliards d'euros, contre 31,1 milliards en 2006.

5.1.1. Technique non-vie

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2007, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 11 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 10,5 en 2006.

Le solde technico-financier net atteint 1,3 milliard d'euros, soit 11,8% des primes, contre 11,2% en 2006. La maîtrise des ratios "Sinistres à Primes" dans les branches IARD explique pour l'essentiel le maintien de la bonne tenue de ces résultats.

5.1.2. Technique vie

Le **compte technique vie** correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données pour les opérations vie, représentant 21,9 milliards d'euros de primes en 2007, contre 20,6 en 2006. Le solde technico-financier affiche pour 2007 un bénéfice approchant le milliard d'euros, soit 4,3% des primes, contre 4,8% en 2006.

Pour **l'ensemble des opérations d'assurance**, Les entreprises génèrent en 2007, comme en 2006, un solde technico-financier net de 2,2 milliards d'euros.

Soldes technico-financiers nets
(en % des primes acquises - ensemble des opérations)



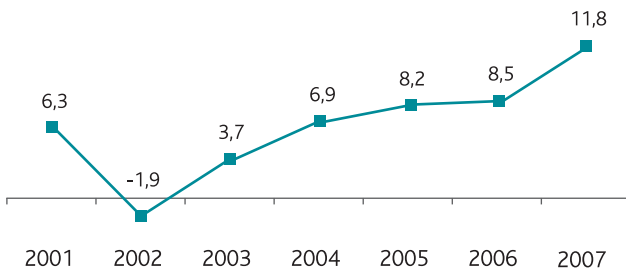
5.1.3. Non-technique

Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Le **résultat courant** de 2007 correspond à un bénéfice net de 3,9 milliards d'euros, contre 2,6 milliards en 2006.

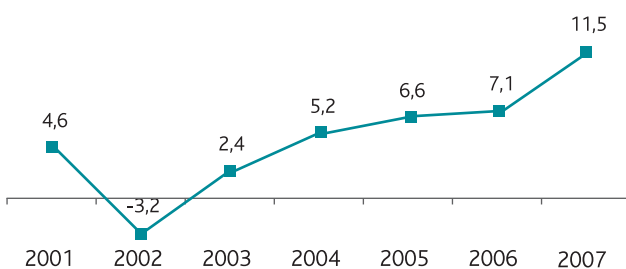
Résultats courants (en % des primes acquises)



L'écart de rentabilité comptable s'explique par l'importance accrue en 2007 des produits financiers non récurrents du compte non-technique et doit être tempérée par la fonte concomitante des plus-values latentes, qui obère la rentabilité économique des entreprises..

Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Résultats de l'exercice à affecter (en % des primes acquises)



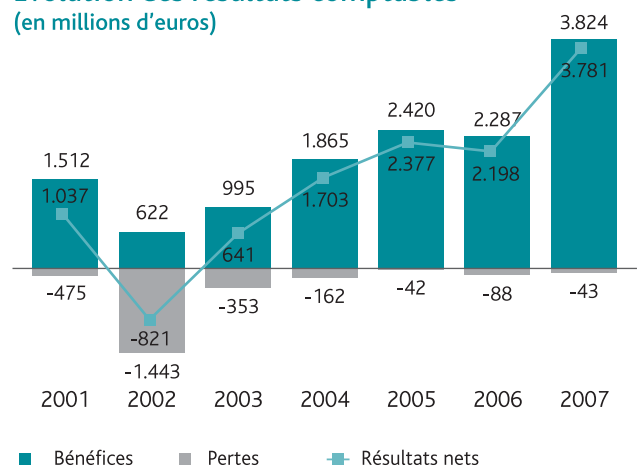
Le résultat à affecter de l'exercice représente un bénéfice de 3,8 milliards d'euros en 2007 contre 2,2 milliards en 2006. Le maintien de bons résultats techniques, ainsi que le net accroissement des produits financiers expliquent la progression du résultat de l'exercice à affecter en 2007 par rapport à celui de 2006.

L'écart entre résultat courant et résultat à affecter s'explique pour l'essentiel par des charges exceptionnelles ainsi que par la charge des impôts, à raison, en 2007 et pour l'ensemble de ces deux rubriques, de quelque 150 millions d'euros.

5.2. Evolution des résultats comptables

Les résultats comptables poursuivent leur mouvement haussier entamé en 2003, après la perte de 800 millions d'euros observée en 2002. En 2007, le résultat net (bénéfices diminués des pertes) s'établit à 3,8 milliards d'euros, contre 2,2 milliards en 2006. Pour 2007, 8 entreprises affichent encore des pertes comptables, pour un montant de 43 millions d'euros, contre 88 millions en 2006, alors imputables à 9 entreprises.

Evolution des résultats comptables (en millions d'euros)

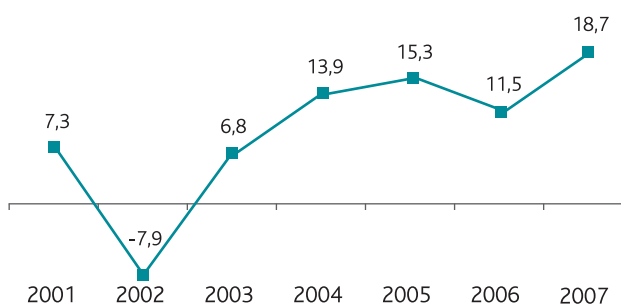


5.3. Rentabilité des fonds propres

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres "marché" : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires. Le détail des plus-values latentes (ventilation et évolution) est donné au chapitre "Placements et produits financiers" de ce document.

Rentabilité des fonds propres
(valeur de marché, en %)



Evolution des fonds propres (en millions d'euros)

Fin d'exercice (ensemble des entreprises)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Moyenne "comptable"	8.809	8.639	8.825	9.732	10.327	10.896	12.021
Moyenne valeur de marché	14.136	10.397	9.390	12.222	15.576	19.035	20.241
Valeur de marché (Base: 2001 = 100)	100%	74%	66%	86%	110%	135%	143%

Les fonds propres "comptables" franchissent le cap des 12 milliards d'euros en 2007 et ont ainsi progressé de quelque 36% par rapport à 2001, en raison des recapitalisations intervenues en 2003 et de la restauration des résultats comptables observée depuis lors.

Évalués en "valeur de marché", les fonds propres représentent 19,9 milliards d'euros à fin 2007, contre 20,6 milliards fin 2006. La réduction des plus-values latentes sur actions et sur participations, conséquence des contre-performances boursières depuis la mi-2007, explique ce mouvement de repli.

En considérant les moyennes de début et de fin d'exercice, ces fonds propres ont progressé de 14,1 milliards d'euros en 2001 à 20,2 milliards fin 2007, ce qui représente une croissance de 43%.

Au cours de la même période, les exigences prudentielles de marges à constituer ont augmenté de près de 75%. En 2007, ces fonds propres représentaient 2,7 fois la marge de solvabilité requise, contre plus de trois fois en 2001. Ce constat permet de rappeler que, chaque année, une partie significative des bénéfices sectoriels doit rester immobilisée dans les entreprises, afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Le rendement sur fonds propres (RoE) est défini à l'aide de deux indicateurs distincts.

Le premier considère le rapport entre, d'une part, le résultat de l'exercice à affecter et, d'autre part, la valeur moyenne des fonds propres établis en "valeur de marché". Sur base de cet indicateur, la rentabilité des fonds propres progresse de 11,5% en 2006 à 18,7% en 2007.

Cette forte progression s'explique par l'accroissement du résultat de l'exercice à affecter, lequel passe de 2,2 milliards d'euros en 2006 à 3,8 milliards en 2007, mais aussi par la stagnation de la moyenne des fonds propres "marché", qui, elle, est la résultante de deux mouvements en sens opposés, à savoir une hausse des fonds propres comptables, compensée par une forte réduction des plus-values latentes depuis juillet 2007.

Tout autre élément inchangé, une réduction des fonds propres "marché", par exemple dans le sillage de contre-performances boursières, se traduit ainsi, paradoxalement, par une amélioration de ce ratio.

La forte rentabilité "apparente" de 2007 doit donc être relativisée, en y intégrant la réduction nette du patrimoine disponible des assureurs. Cette "variation nette de richesse" des détenteurs des fonds propres, définie comme la somme du résultat de l'exercice à affecter et de la variation des plus-values latentes non obligatoires, est ainsi ramenée à leur mise de fonds initiale, toujours évaluée en "valeur de marché".

Alors que les ratios de rentabilité "classique" ont progressé, entre 2002 et 2007, de -8% à près de 19%, le second indicateur affichait une perte économique de près de 50% en 2002, et un maximum de 37,5% en 2005. En 2007, cet indicateur affichait 8% de rentabilité contre 23,7% en 2006, en raison du reflux des plus-values latentes sur actions et participations.

Ce ratio, que pourraient produire les entreprises d'assurance appliquant la norme IFRS 4, doit naturellement s'interpréter avec prudence, puisqu'il soulève la question du décalage comptable : il incorpore les variations des plus et moins-values latentes sur actifs, mais pas leur équivalent sur les passifs, dont les provisions techniques, qui restent évalués en valeur historique ou suivant la formule du coût amorti. En revanche, ce ratio devrait s'avérer riche d'enseigne-

ments lorsque la valorisation tant des passifs que des actifs s'effectuera sur base de leur "juste valeur" (valeur de marché ou cohérente avec le marché), comme le prévoient le projet "Solvabilité II" et, normalement, la future norme IFRS "Contrat d'assurance".

Les entreprises disposant d'une gestion actif/passif (ALM) assurant un adossement adéquat des actifs à leurs passifs devraient réduire la variabilité de ce ratio. Cette variabilité devrait alors refléter uniquement les décalages économiques qui, eux-mêmes, traduisent l'exposition aux risques des entreprises et non plus un décalage comptable comme c'est le cas actuellement.

5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques

FDR (Financial Dependency Ratio) : rapport, pour un produit ou groupe de produits d'assurance, entre le résultat technique avant produits des placements et les provisions techniques moyennes y associées. Ce ratio détermine le rendement minimum à allouer aux provisions techniques pour atteindre l'équilibre financier.

Le FDR présente l'avantage de pouvoir s'appliquer indifféremment à des produits d'assurance non-vie ou vie et de permettre une comparaison pertinente entre les résultats calculés pour des produits à cadence de règlement rapide (*short tail*) ou lente (*long tail*).

Le FDR peut également être comparé au taux de rendement alloué aux provisions techniques. Un rendement alloué supérieur au FDR correspondant génère un solde technico-financier positif, tandis qu'un FDR supérieur au rendement alloué engendre un déficit.

En branche 23, où la charge technique évolue avec la valeur des fonds d'investissement, le FDR constitue une première approche de la performance moyenne des fonds investis.

5.4.1. Evolution du FDR

Pour l'ensemble des opérations non-vie, le FDR s'établit à -0,8% en 2007, contre -1,3% en 2006. Les soldes techniques (avant produits des placements) positifs pour la plupart des branches de l'IARD expliquent le signe négatif du FDR et traduisent le maintien de politiques tarifaires saines, évitant de conditionner la rentabilité des opérations à l'importance des produits financiers, au contraire de la situation prévalant au début des années 2000.

Cette situation varie de produit à produit : les produits incendie et corps de véhicules, à cadence de règlement plutôt rapide, affichent depuis 2002 des FDR négatifs, tandis que les produits Accidents du travail, RC générale ou RC automobile, à cadence de règlement plutôt lente, présentent des FDR positifs.

La tarification tient donc clairement compte de l'apport financier attendu, surtout pour les branches dites "long tail". Depuis 2006, aucune branche n'affiche un FDR égal ou supérieur à 4%, ce qui traduit une nette amélioration par rapport à 2005 pour les branches Accidents du travail, Maladie et RC générale.

En vie, l'équilibre technico-financier est atteint moyennant un rendement minimum de 3,2% en branche 21 individuelle, contre 3,4% en 2006 et de 3,8% en branche 21 groupe, contre 4,3% en 2006. Comme pour les années précédentes, la dépendance du résultat final au volume des produits financiers apparaît plus marquée pour les opérations vie groupe que pour celles de la vie individuelle.

En branche 23, le FDR est, pour l'essentiel, le reflet de la performance financière des fonds dans lequel les primes ont été investies. En effet, pour ces opérations, les provisions évoluent en parallèle avec la valeur de marché de ces fonds. Il en va dès lors de même, toutes autres choses restant égales, avec la charge technique et, in fine, avec le FDR, dont les valeurs sont toujours très proches tant de celles des rendements des placements que de celles des rendements alloués (voir plus loin).

Pour l'ensemble des opérations d'assurance vie liées à des fonds d'investissements, le FDR s'est ainsi établi à 1% en 2007, contre 5,8% en 2006 et 11,1% en 2005, ce qui reflète bien l'évolution défavorable des marchés boursiers au cours de cette période. Pour l'ensemble des opérations hors branche 23, le FDR s'établit à 3,4% en 2007, contre 3,3% en 2006.

6. Solvabilité

Marges de solvabilité

a) **Marge constituée** : patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles,...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes,...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la CBFA.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

b) **Marges à constituer** : montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

- ▶ Les calculs de ces montants sont basés sur
 - les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
 - les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
 - les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
 - le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

c) **Ratio de couverture** : rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

d) **Correction CBFA** : opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

▶ Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value "durable" sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

e) **Tests de résistance** : opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

▶ Cette opération vise à déterminer si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs de 25% pour les actions, de 15% pour les biens immobiliers, de 5% pour les obligations et enfin à une dépréciation cumulative de 5% des créances garanties sur réassureur, de 5% des primes restant à émettre, de 25% des charges techniques à récupérer et de 50% des autres créances.

6.1. Marges de solvabilité non-vie

La marge à constituer pour les opérations non-vie progresse en 2007 de 3,8%, pour atteindre 1.798 millions d'euros.

Le volume de marge constituée s'accroît de 7,8% en 2007, contre 3% en 2006. Cette progression plus soutenue de la marge constituée par rapport à la marge exigée entraîne, sur la base d'un échantillon constant, une amélioration du ratio de couverture réglementaire de 15 points par rapport à 2006.

Ce dernier s'établit à 3,5 fois l'exigence de marge, ce qui prolonge la tendance à la hausse observée depuis 2003, en dépit du léger mouvement de retrait observé en 2006. Ces cinq dernières années, le taux de couverture global a en effet progressé de 66 points de pourcentage, surtout au niveau de la partie explicite de la marge.

Après trois années de relative stabilité, entre 2003 et 2006, durant lesquelles la partie explicite de la marge constituée représentait 2,75 fois la marge à constituer, ce ratio de

couverture grimpe de 33 points de pourcentage en 2007, pour représenter plus de trois fois la marge requise.

Cette forte hausse s'explique par l'importance des produits financiers en 2007, ainsi que par celle des résultats comptables qui en découlent. Ceux-ci ont en effet permis d'afficher aux bilans de fin 2007 des résultats reportés positifs à raison de 1,3 milliard d'euros, contre 700 millions en 2006. Ce facteur joue également pour les opérations vie et les marges qui s'y rapportent.

Marge de solvabilité non-vie (en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Marge constituée	4.779	4.763	5.476	5.625	5.776	5.952	6.305
Marge à constituer	1.554	1.665	1.733	1.797	1.728	1.811	1.798

6.2. Marges de solvabilité vie

La marge à constituer au titre des opérations vie affiche en 2007 une progression de 10%, niveau de croissance similaire à celui de la croissance des provisions techniques au cours de cet exercice.

La marge constituée, en revanche, enregistre un net repli, passant de 12,2 milliards d'euros fin 2006 à 11 milliards fin 2007 se traduit par une baisse de 8%.

Le recul de la marge disponible explique la baisse du taux de couverture global. Ce dernier est ramené à 192% fin 2007, contre 229% fin 2006 et 258% fin 2001.

A l'inverse du ratio de couverture réglementaire non-vie qui s'inscrit tendanciellement à la hausse au cours des années 2000, le même ratio pour les activités vie affiche un mouvement structurellement orienté à la baisse depuis le début de la décennie. Le premier a en effet gagné plus d'une quarantaine de points de pourcentage, pour terminer

La partie implicite de la marge disponible se réduit de 11 points entre 2006 et 2007, s'établissant fin 2007 à 43% de l'ensemble de l'exigence de marge. La contraction du volume des plus-values latentes explique cette baisse du taux de couverture implicite.

Globalement, les éléments explicites de la marge représentent 88% de la marge constituée totale, contre 84% en 2006.

à 3,5 fois le montant de marge requise, alors que le second en a perdu plus de 60, affichant fin 2007 moins de deux fois le minimum règlementaire. Ce mouvement de fond témoigne des réallocations progressives de fonds propres dans la perspective de l'avènement des dispositions "Solvabilité II". Les calculs QIS4 (Quantitative Impact Study) indiquent en effet qu'une plus grande partie du capital doit être affectée à la non-vie par rapport à la vie.

La partie explicite de la marge augmente d'environ 700 millions d'euros entre 2006 et 2007, grâce au report au bilan d'une importante partie des bénéfices comptables de 2007. Exprimée en pourcentage de la marge à constituer, la partie explicite de la marge demeure stable à environ 150%.

La diminution des plus-values latentes influence quant à elle défavorablement l'évolution des montants de la partie implicite de la marge disponible. Celle-ci, qui représentait près de 90% de la marge à constituer en 2005, n'en représente plus, fin 2007, que 45%.

La partie implicite de la marge en assurance vie est composée principalement de plus-values latentes, d'une partie des frais d'acquisition non amortis, ainsi qu'un pourcentage de l'estimation des bénéfices futurs.

la marge disponible est progressivement réduite. Après le 31 décembre 2009, les bénéfices futurs ne pourront plus être pris en considération comme éléments de la marge de solvabilité constituée.

Dans le cadre des dispositions réglementaires "Solvabilité I", la part admissible des bénéfices futurs dans

Marge de solvabilité vie (en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Marge constituée	7.228	7.328	7.625	9.173	11.099	12.195	11.040
Marge à constituer	2.797	3.093	3.542	4.105	4.792	5.332	5.756

6.3. Test de résistance

En réduisant fictivement de 25% la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité "Marge disponible corrigée à marge à constituer" se détériore de 121 points de pourcentage, passant de 258% à 137%.

Une réduction de valeur de 15% des actifs immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait, en revanche, par une détérioration moyenne nettement moins marquée des ratios de solvabilité, celle-ci étant limitée à 29 points.

Une réduction de 5% de la valeur de marché des obligations et dépôts auprès des établissements de crédit entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigée de 86 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à 172% du niveau de la marge requise. La part prépondérante des obligations explique l'importance de ce mouvement de repli, qui illustre la

sensibilité du secteur face aux variations de taux et à la complexité de la gestion "Actif / Passif" des assureurs.

La marge disponible corrigée demeure sensiblement supérieure au montant de la marge à constituer. Ces tests démontrent la bonne tenue de la solvabilité du secteur face aux dépréciations définies par les communications D.231 et D.239 de la CBFA.

7. Evolution des principaux résultats

7.1. Assurance vie

La relance des encaissements en 2007 par rapport à 2006 n'a pas enrayer le mouvement à la hausse des commissions et des frais généraux. Les premières représentent en effet, en 2007, 4% des primes, soit le niveau le plus élevé observé au cours des années 2000.

Quant aux frais généraux, avec 4,6% des primes, ils se situent à un niveau intermédiaire à ceux observés en 2003 et 2004.

Le mouvement de repli des produits financiers, entamé en 2005, se confirme. Ces derniers se fixent en effet à 4,4% des provisions techniques moyennes de 2007, contre 5,4% un an auparavant et 6,6% en 2005. Bien qu'observable pour l'ensemble des activités vie, c'est au niveau des opérations liées à des fonds d'investissements que cette baisse est la plus marquée, en raison des contre

performances des marchés boursiers au cours du second semestre de 2007.

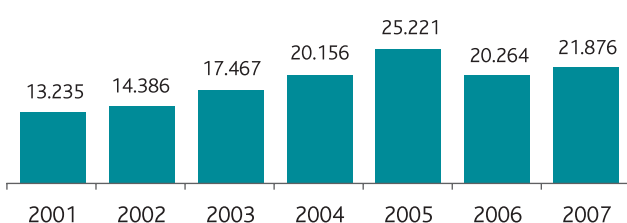
En dépit de l'évolution défavorable tant des ratios de frais que des rendements financiers, le solde technico-financier brut avant dotations aux participations bénéficiaires, exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, se maintient à 1,3%. La réduction des produits financiers en branche 23 se traduit en effet par une diminution de la charge technique afférente à ces opérations.

Les dotations aux participations bénéficiaires représentent 0,7% des provisions en 2007, contre 0,6% en 2006 et 0,4% en 2005. La diminution progressive du taux garanti moyen sur le portefeuille, couplée au succès des fonds cantonnés à taux garanti, explique le mouvement à la hausse des participations bénéficiaires ces dernières années.

Vie (ensemble des opérations)

Primes

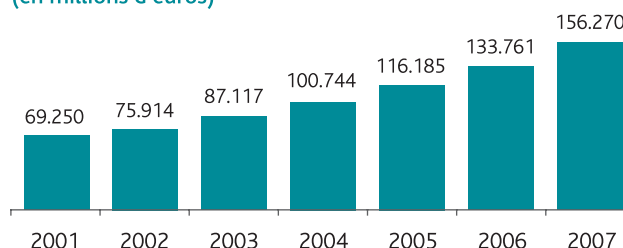
(en millions d'euros)



Vie (ensemble des opérations)

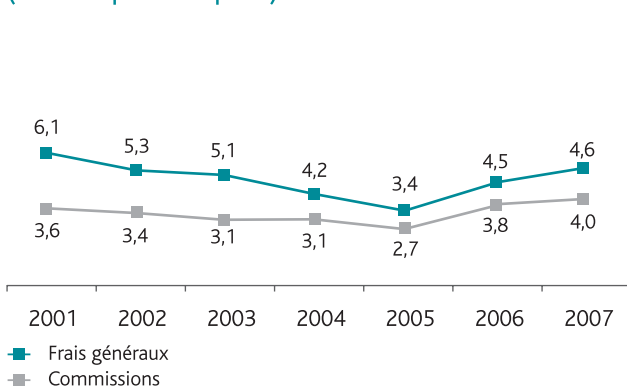
Provisions techniques moyennes

(en millions d'euros)



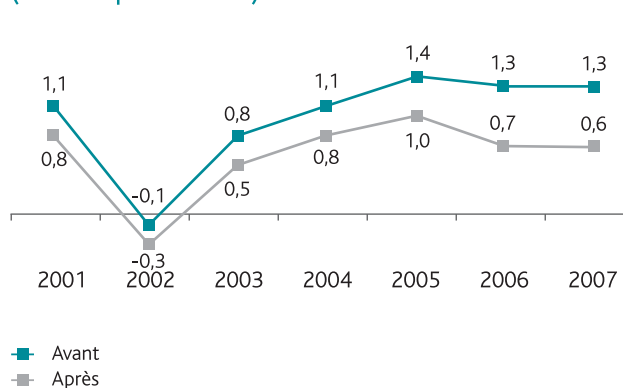
Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB

(en % des provisions vie)



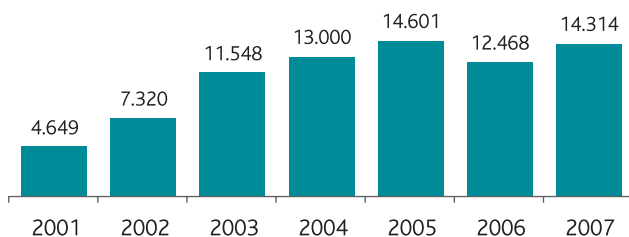
7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)

La contraction des encaissements enregistrée en 2006, imputable à la taxe de 1,1%, explique la brusque remontée des ratios de frais au cours de cet exercice, de même que la croissance des encaissements en 2007 explique le léger tassement de ces ratios observé ensuite. Le relèvement des taux de commissionnement observé en 2006 fait également place à un léger repli.

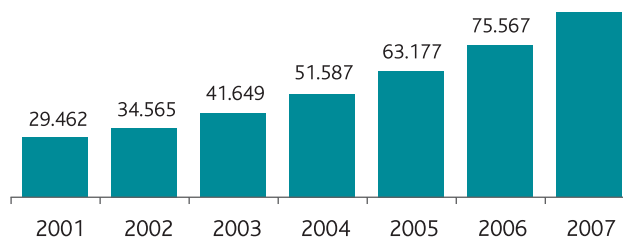
Après trois années d'amélioration continue entre 2002 et 2005, les produits financiers régressent depuis lors, représentant 5,4% des provisions techniques moyennes en 2005, 5,1% en 2006 et 4,8% en 2007, soit un niveau équivalent à celui de 2003.

Le taux de participation aux bénéfices, passe entre 2003 et 2007, de 0,3% à 0,9% des provisions techniques moyennes. Ce triplement s'explique notamment par le succès des "fonds cantonnés", où des participations bénéficiaires contractuelles s'ajoutent au rendement garanti, lequel a évolué à la baisse depuis le début des années 2000, en raison de l'évolution structurellement baissière des taux d'intérêt à long terme.

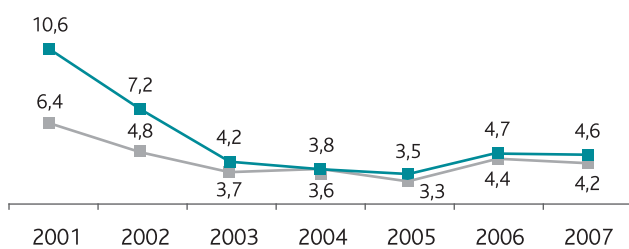
Primes (en millions d'euros)



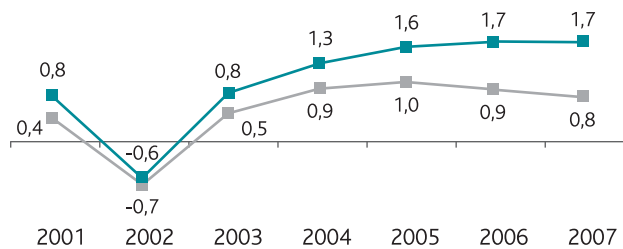
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions vie)



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Avant
■ Après

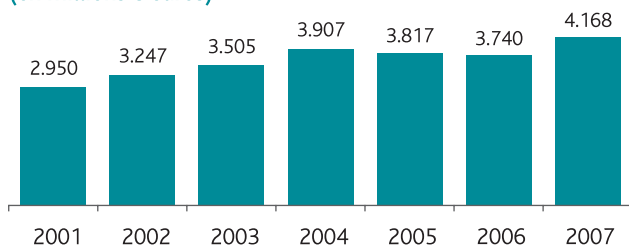
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

Les ratios de frais et de commissionnement affichent, globalement, un très léger retrait en 2007. Cette quasi-stagnation est la compensation d'une hausse des commissions et d'une réduction des frais généraux.

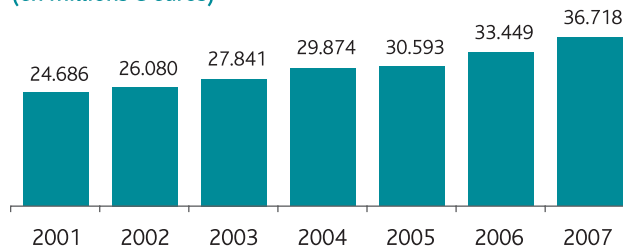
Les résultats financiers sont en léger retrait par rapport à l'an dernier, passant de 5,7% à 5,5% des provisions techniques.

Le solde technico-financier brut avant dotations de l'exercice constitue la meilleure performance des années 2000 et permet aux assureurs vie groupe de porter le montant global des dotations aux participations bénéficiaires à 0,7% des provisions techniques moyennes, contre 0,5% en 2006 et 2005 et environ 0,3% au cours des années antérieures.

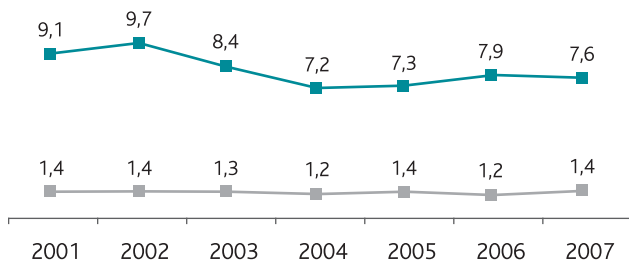
Primes (en millions d'euros)



Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)

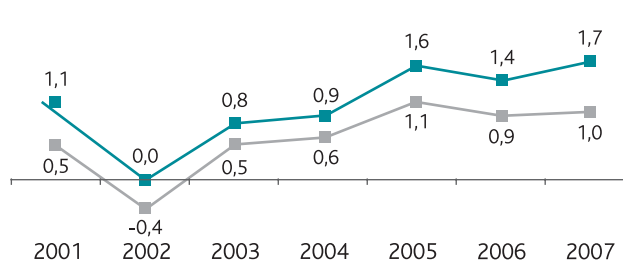


Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



■ Frais généraux
■ Commissions

Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)



■ Avant
■ Après

7.2. Assurance non-vie

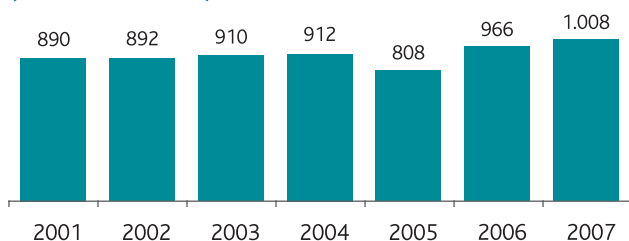
7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971)

L'exercice 2007, dans la foulée de ce qui avait déjà pu s'observer en 2006, se caractérise par une réduction des sinistres et des autres charges techniques, qui, pour la première fois au cours de la période d'observation, s'établit à un niveau inférieur à celui des primes acquises. Cette évolution favorable se traduit par une nouvelle réduction sensible du déficit technique, qui connaît une amélioration de 11 points de pourcentage en 2 ans.

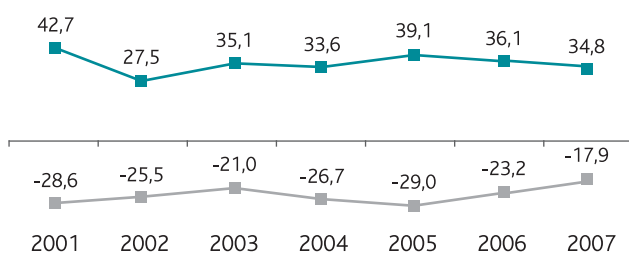
Les produits financiers sont en revanche en diminution, pour la deuxième année consécutive. Ils représentent moins de 35% des primes acquises en 2007, contre plus de 39% en 2005 et même près de 43% en 2001.

Globalement, le solde technico-financier brut poursuit son amélioration et se fixe à 16,9% des primes en 2007, soit 4 points de mieux qu'en 2006.

Primes acquises (en millions d'euros)



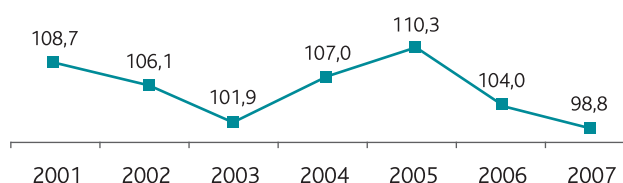
Résultats technico-financiers (en % des primes acquises)



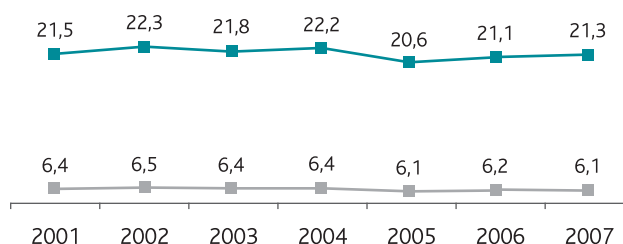
■ Produits financiers nets
■ Résultat technique

Le coût de la réassurance cédée s'est maintenu en 2007 à son niveau de 2006, soit à 1,4% des primes acquises. Le résultat final de ces opérations en 2007 représente 156 millions d'euros.

Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)

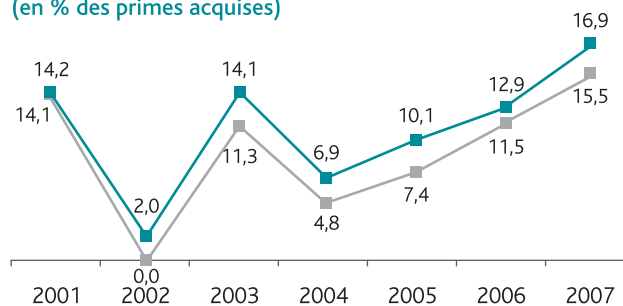


Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



■ Frais généraux
■ Commissions

Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



■ Brut
■ Net

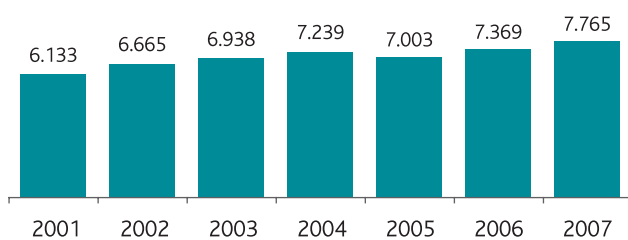
7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)

L'alourdissement en 2007 des sinistres et des charges techniques, couplée à la légère remontée des taux de frais et de commissionnement, se traduit par une diminution sensible du bénéfice technique. Globalement, le solde brut avant produits des placements reste néanmoins positif, représentant 1,2% des primes acquises, contre 3,1% en 2006.

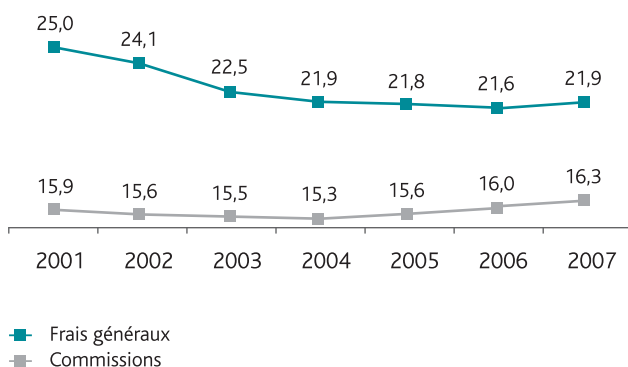
Les produits financiers s'inscrivent légèrement à la hausse, 12,4% des primes en 2007 contre 11,7% un an auparavant, tandis que la charge nette de réassurance affiche une réduction sensible, passant de 3,3% des primes en 2006 à 2,1% en 2007.

IARD

Primes acquises (en millions d'euros)

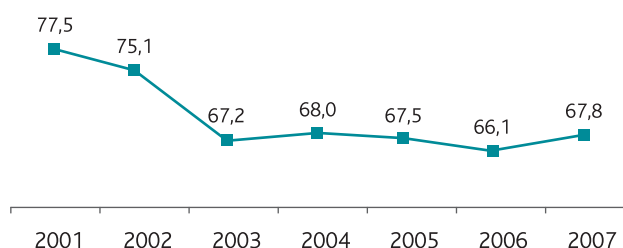


Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)

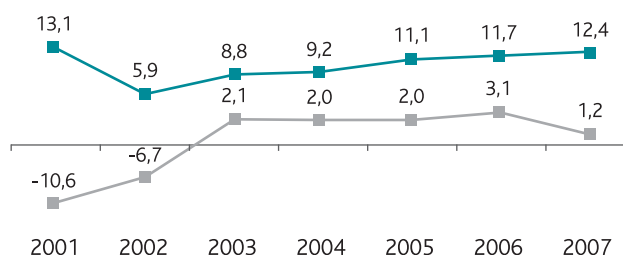


Ces évolutions favorables compensent la détérioration observée au niveau du résultat technique et permettent au solde technico-financier net de réassurance cédée de se maintenir à 11,5% des primes acquises comme en 2006, ce qui correspond à près de 900 millions d'euros.

Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)

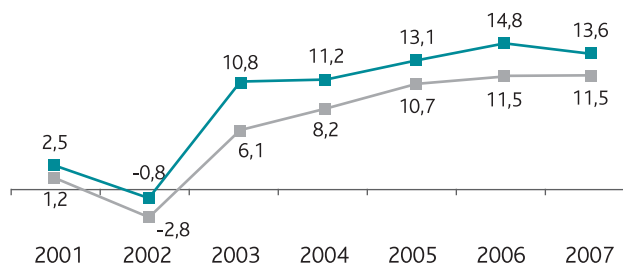


Résultats technico-financiers (en % des primes acquises)



■ Produits financiers nets
■ Résultat technique

Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



■ Brut
■ Net

8. Analyse des principales branches IARD

8.1. Accidents (hors accidents du travail) : seule la "conducteur" progresse

Ces trois dernières années, l'encaissement de la branche accidents (hors accidents du travail) est demeuré quasi stable à 364,3 millions d'euros en 2007.

Pour l'assurance individuelle accidents, l'encaissement a reculé de 0,9% en 2007 par rapport à 2006.

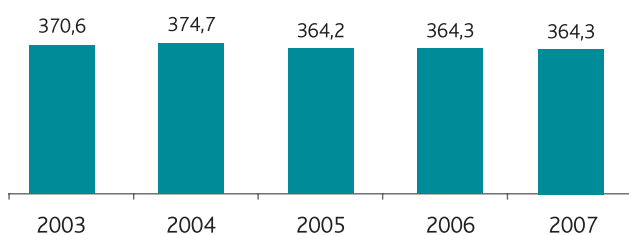
L'assurance individuelle circulation, mieux connue comme l'assurance conducteur, a présenté un encaissement en hausse de 4,3% en 2007 et de 14,4% pour la période 2003-2007.

L'encaissement de l'assurance collective accidents a baissé de 0,6% en 2007. Durant la période 2004-2007, une baisse de près de 10% a été enregistrée, du fait qu'une partie de l'encaissement a glissé vers l'assurance accidents du travail.

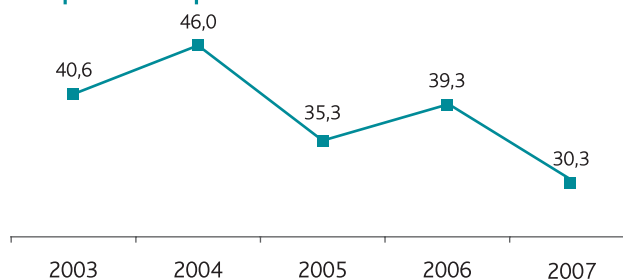
Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2006	2007
Individuelle générale	23,4	34,3	25,3
Individuelle circulation	18,5	57,2	53,6
Collective	47,1	28,1	55,0
Autres	11,0	28,2	33,4

Le résultat globalement positif résulte d'un solde technico-financier brut positif enregistré par quasiment chaque entreprise.

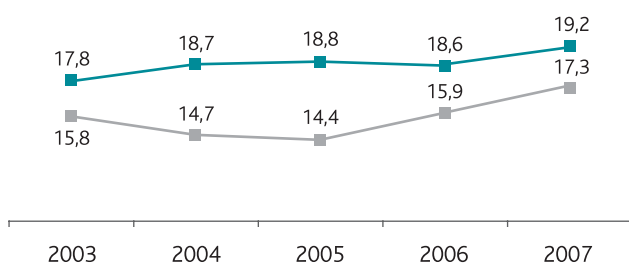
Primes et accessoires (en millions d'euros)



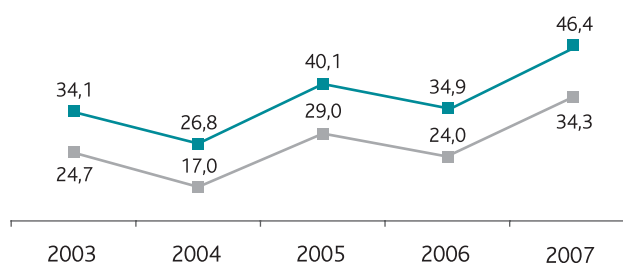
Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises



Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises



Soldes en pourcentage des primes acquises



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Technico-financier brut
■ Technique

8.2. Soins de santé : un Belge sur deux a une assurance privée

Au cours des cinq dernières années, l'encaissement lié aux assurances soins de santé a crû de 55,1%. En 2007, le cap des 5 millions d'assurés a été franchi : pratiquement un Belge sur deux dispose ainsi d'une assurance maladie complémentaire souscrite auprès d'un assureur privé.

Pour 2007, on observe une hausse de 10,3% de l'encaissement lié aux assurances individuelles. Pour les assurances collectives, cette progression s'établit à 13,8%. Ces hausses s'expliquent par des augmentations tarifaires et la conclusion de nouveaux contrats.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) en fonction des primes acquises a

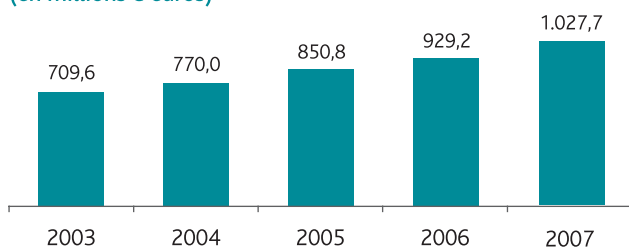
diminué en 2007 de 4,4 points de pourcentage pour s'établir à 73,3%. La baisse du ratio sinistres à primes s'explique par le fait que l'encaissement croît plus rapidement que la charge des sinistres.

Grâce notamment à la hausse de l'encaissement, les frais généraux en fonction des primes acquises présentent une légère baisse pour la cinquième année consécutive.

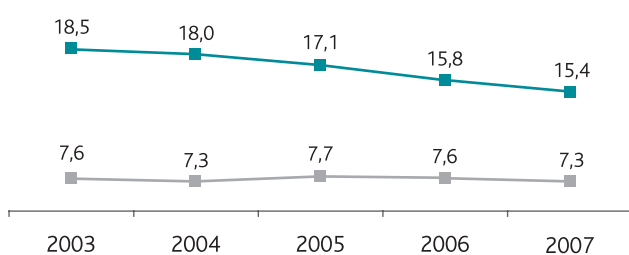
L'assurance soins de santé individuelle a renoué en 2006, après trois années déficitaires, avec un solde légèrement positif à 0,9% des primes acquises. En 2007 cependant, le solde s'avère à nouveau légèrement négatif, à -0,7% des primes acquises.

Pour la première fois depuis 1999, l'assurance soins de santé collective a enregistré en 2007 un résultat positif, à 0,5% des primes acquises.

Primes et accessoires (en millions d'euros)

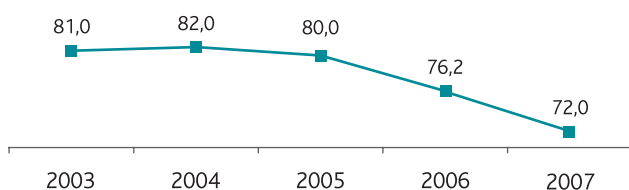


Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises

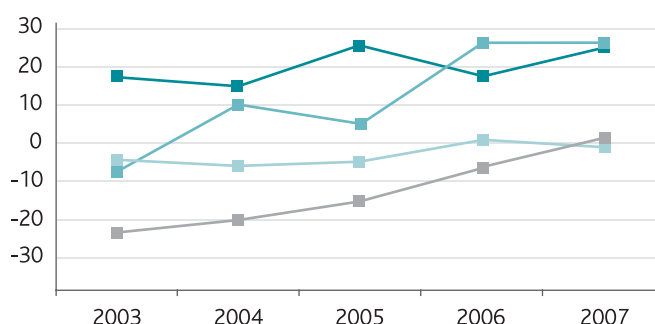


■ Frais généraux
■ Commissions

Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises

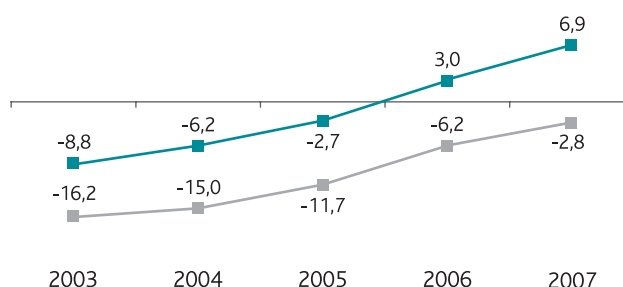


Solde technico-financier brut en pourcentage des primes acquises



■ Revenu garanti collective
■ Revenu garanti individuelle
■ Assurance hospitalisation individuelle
■ Assurance hospitalisation collective

Soldes en pourcentage des primes acquises



■ Solde technico-financier brut
■ solde technique

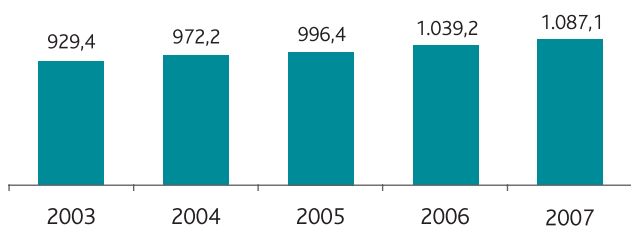
8.3. Corps de véhicules : un déficit pour les dégâts matériels en tourisme et affaires

L'encaissement de la branche "corps de véhicules" s'est accru en 2007 de 4,6% par rapport à 2006. Dans cette progression, trois points de pourcentage s'expliquent par l'augmentation du nombre de véhicules couverts par une assurance de corps de véhicules. Cette dernière est partiellement à mettre en rapport avec l'évolution des immatriculations de véhicules neufs, qui ont crû de 2,1% en 2007.

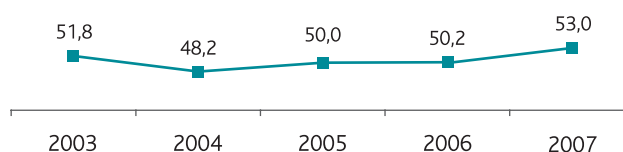
La branche "corps de véhicules" est devenue rentable depuis 2003, la charge des sinistres se situant entre 45% et 55% des primes acquises contre 70% auparavant. Cette évolution favorable peut être attribuée, d'une part, à une baisse du nombre d'accidents sauf en 2007, et d'autre part, à une forte diminution du nombre de vols de véhicules au cours des dernières années. Si, en tourisme et affaires, la Police fédérale enregistrait encore plus de 40.000 vols en 2000, elle n'en comptait que 21.900 en 2003 et seuls 14.675 en 2007. Au cours des cinq dernières années, en revanche, le nombre enregistré de vols dans les véhicules s'est établi entre 88.000 et 98.000 ; en 2007, il s'élevait à 94.609.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2007 (en %)		
		Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	82,8	-3,7	54,5	24,3
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	8,3	-0,3	52,7	17,6
Transport de choses MMA > 3,5 T	7,7	18,1	49,8	40,2

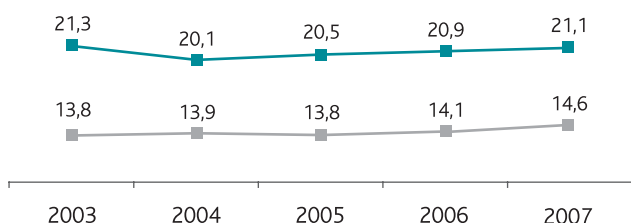
Primes et accessoires (en millions d'euros)



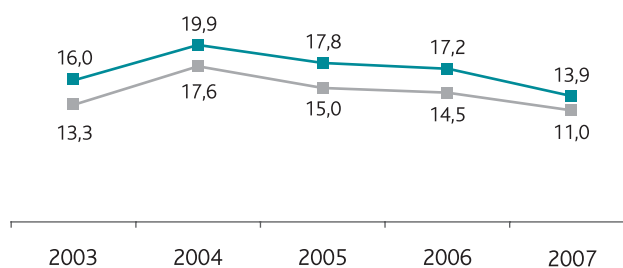
Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises



Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises



Soldes en pourcentage des primes acquises



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

8.4. Incendie et autres dommages aux biens : catastrophes naturelles couvertes

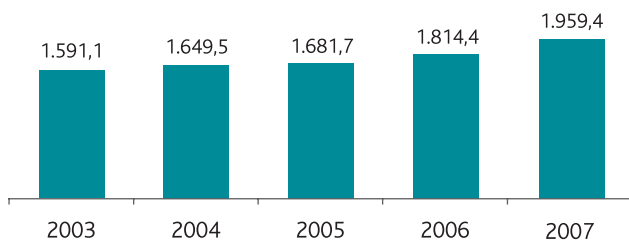
Tant en 2006 qu'en 2007, l'encaissement de la branche "incendie" a crû d'environ 8%, soit nettement plus que les années précédentes. Les opérations "risques simples" ont affiché une croissance de 9,4% en 2007 (de 8,4% en 2006), tandis que celle des risques spéciaux n'a atteint que 2,3% (1,4% en 2006). La progression en risques simples résulte

en partie de l'entrée en vigueur, depuis le 1er mars 2006, de la nouvelle loi sur les catastrophes naturelles et des extensions de garantie obligatoires qui en découlent pour les risques simples. La sinistralité de l'année est notamment marquée par la tempête Kyrill en janvier 2007 (155.413 dossiers, 213 millions d'euros de charge de sinistres).

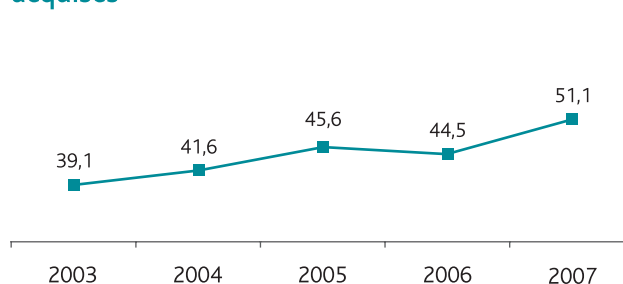
Au 31 décembre 2007, 33.323 risques simples étaient assurés aux conditions du Bureau de tarification à un taux de prime de 0,9 ‰ des valeurs assurées..

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2006	2007
Risques simples			
Habitations	60,4	13,4	8,5
Risques agricoles	2,6	-2,5	10,2
Entreprises	12,2	7,9	8,7
Autres	5,9	8,0	16,3
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	14,1	32,1	37,5
Assurances techniques	4,8	38,6	18,9

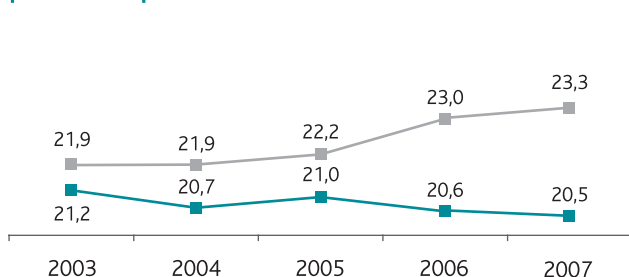
Primes et accessoires (en millions d'euros)



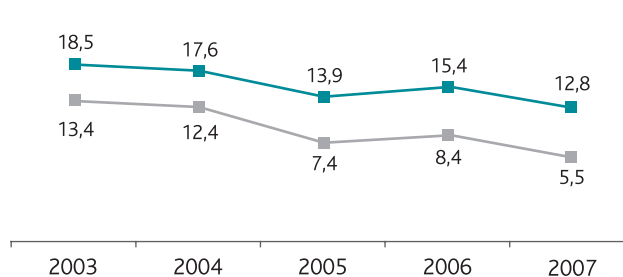
Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises



Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises



Soldes en pourcentage des primes acquises



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

8.5. RC Automobile : accroissement de la fréquence des sinistres

Le rétablissement de la rentabilité en 2003 et en 2004 a ravivé la concurrence entre les entreprises, comme le montre clairement la progression très modeste de l'encaissement en 2006 et en 2007. Comparés au taux de croissance du parc automobile, qui était de 1,7% en 2006 et de 1,9% en 2007, ces chiffres reflètent une baisse de la prime moyenne.

Les modifications apportées au système du bonus-malus, auparavant obligatoire, et l'introduction de formules maintenant la prime inchangée après un sinistre,

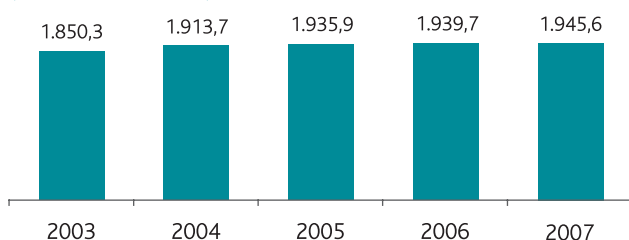
expliquent le niveau pratiquement constant de l'encaissement en RC "tourisme et affaires" depuis 2005.

Grâce à l'attention accrue portée à la sécurité routière, la fréquence des sinistres a diminué jusqu'à 6,87% en 2006 soit un niveau comparable à celui de 2004, pour repartir à la hausse (7,04%) en 2007.

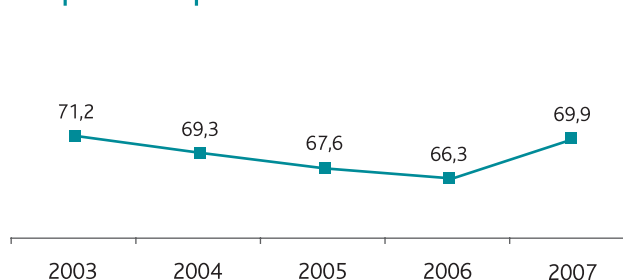
Le nombre de risques assurés par le Bureau de tarification est resté limité à 10.067 en 2007. En 2006, la fréquence des sinistres liés aux risques assurés par le Bureau de tarification s'est élevée à 15,5%. La majeure partie de ces risques concerne des mauvais conducteurs, qui paient une prime considérable pour leur assurance.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2006	2007
Tourisme et affaires	76,7	16,8	11,4
Deux-roues	3,6	27,9	36,8
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	9,7	9,8	17,8
Transport de choses MMA > 3,5 T	9,0	-3,9	5,5

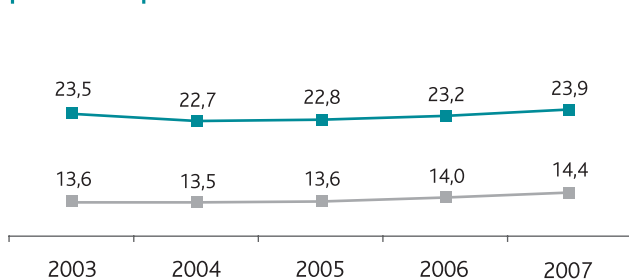
Primes et accessoires (en millions d'euros)



Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises



Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises



Soldes en pourcentage des primes acquises



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

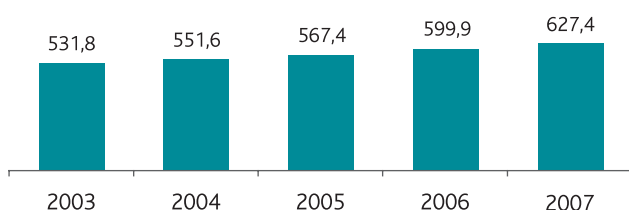
8.6. RC générale : des résultats positifs

L'encaissement de la branche RC générale s'est accru en 2007 de 4,6%, soit une augmentation comparable à celle de l'encaissement total non-vie. Les produits sous-jacents ont connu toutefois une évolution fort contrastée en 2007. Les encaissements en "RC exploitation et après livraison" et en "RC professionnelle" ont augmenté en 2007 respectivement de 4,7% et de 5,9%, tandis que l'encaissement pour la "RC lieux publics" a régressé de 1,3%.

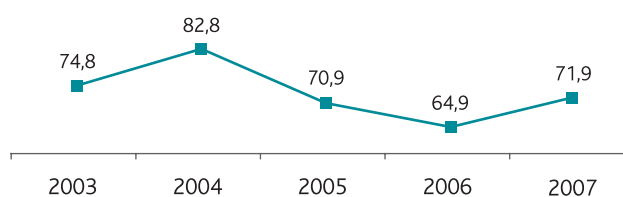
En "RC vie privée", l'encaissement a crû de 2,5%. Cette évolution s'explique par une hausse de 1,6% du nombre de contrats, d'une part, et par une augmentation de la prime moyenne de 0,9%, de l'autre. En 2007, le cap des 4 millions de contrats a été franchi : 89% des ménages disposent d'une police de ce type. La prime moyenne (hors taxes) s'élève à 37,2 euros.

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2006	2007
RC vie privée	24,1	15,8	24,5
RC exploitation et après livraison	46,8	10,2	8,2
RC professionnelle	19,8	7,7	20,4

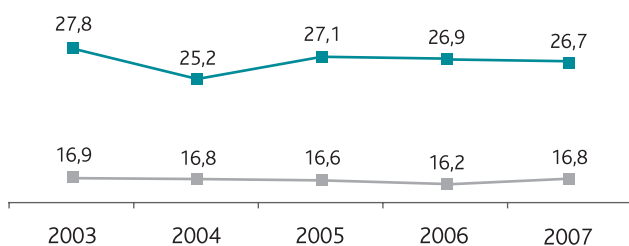
Primes et accessoires (en millions d'euros)



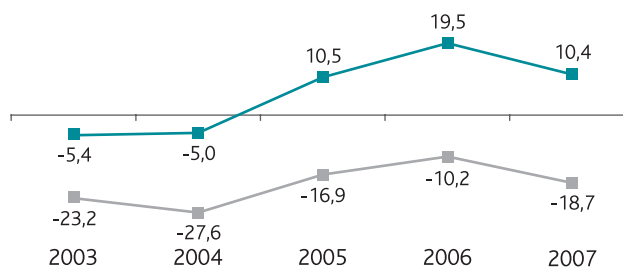
Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises



Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises



Soldes en pourcentage des primes acquises



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

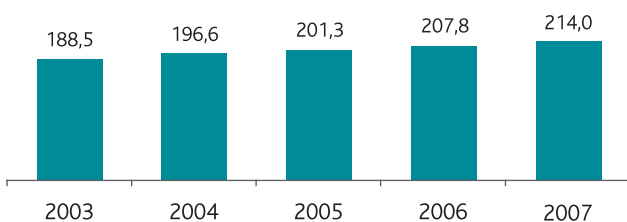
8.7. Protection juridique : nombre de contrats en hausse

Protection juridique véhicules

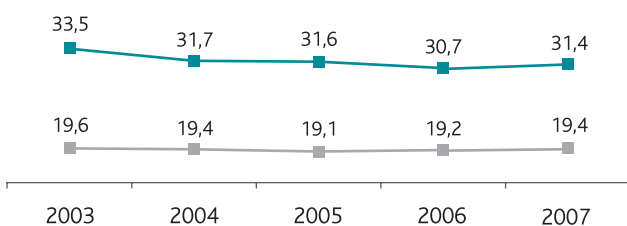
L'encaissement de la protection juridique véhicules a continué de progresser en 2007 (2,9%). La prime moyenne (hors taxes) est passée de 36,1 euros en 2006 à 36,2 euros en 2007 : l'augmentation de l'encaissement découle donc pour une grande part d'une hausse du nombre de contrats, qui approche de la saturation puisque l'on compte environ 6 millions de contrats pour environ 6,4 millions de véhicules.

Protection juridique véhicules

Primes et accessoires (en millions d'euros)



Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises



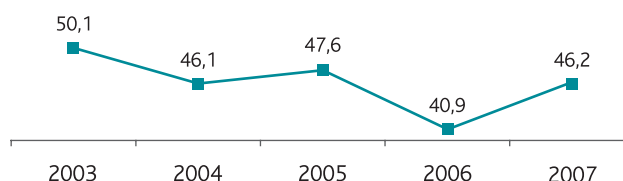
■ Frais généraux
■ Commissions

Autres contrats protection juridique

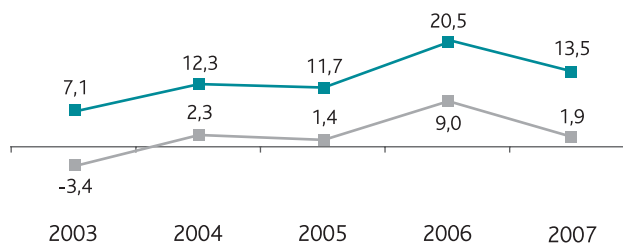
L'encaissement de la protection juridique (hors véhicules) s'est accru de 6,9% en 2007 pour s'établir à 98,7 millions d'euros. Il a augmenté de 33,9% durant la période 2003-2007, soit l'une des progressions les plus rapides en non-vie.

Quelque 75% de cet encaissement concerne l'assurance protection juridique vie privée. Le nombre de contrats pour la protection juridique vie privée a augmenté en 2007 de 3,6%, alors que la prime moyenne est demeurée quasi constante. Selon le degré de couverture, ces primes moyennes démarrent à 11,2 euros. Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats en 2007 a crû de près de 1,5% et la prime moyenne de 8,9%.

Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises



Soldes en pourcentage des primes acquises



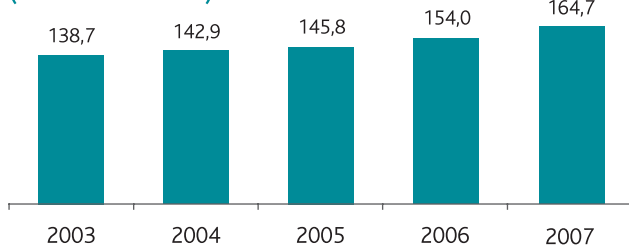
■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique

8.8. Assistance : services élargis

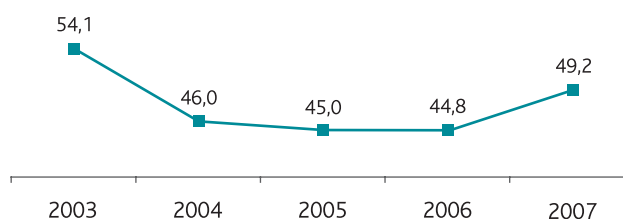
Alors qu'en 2004 et 2005, l'encaissement de cette branche a connu une progression modérée de 2 à 3%, il a augmenté

de 5,6% en 2006 et de 7% en 2007. C'est la conséquence du développement de services offrant aide et conseils aux assurés, qu'ils soient en voyage ou chez eux.

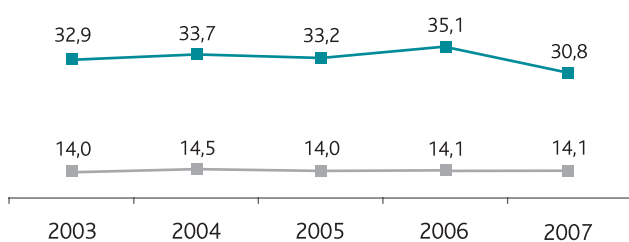
Primes et accessoires (en millions d'euros)



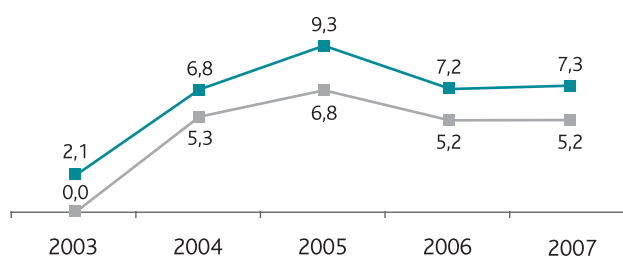
Charge des sinistres en pourcentage des primes acquises



Ratios d'exploitation en pourcentage des primes acquises



Soldes en pourcentage des primes acquises



■ Frais généraux
■ Commissions

■ Solde technico-financier brut
■ Solde technique